L’amendement interdisant le port du voile pour les fillettes rejeté car jugé sans rapport avec la loi sur les principes républicains

17/01/2021 à 17h24



L’amendement de la députée LREM visant à interdire le voile aux fillettes a été jugé non recevable par la commission qui doit examiner le projet de loi contre les séparatismes.

(…) D’après les informations du Parisien, ce projet n’aurait pas vraiment été du goût de l’exécutif, et même d’Emmanuel Macron. Durant un séminaire, mercredi 6 janvier, il aurait affirmé que ces amendements n’avaient *« rien à voir »* avec le projet de loi, relate Le Parisien. Le président a aussi répété : « *Le danger, c’est de détourner le débat sur cette question qui n’a pas lieu d’être aujourd’hui.* » Un membre de l’exécutif a aussi estimé que cela pouvait entraîner « *une stigmatisation des musulmans* », même si le gouvernement « *a répété à de multiples reprises que ce n’était pas un texte contre la religion musulmane* ».

Valeurs

Projet de loi confortant les principes républicains : la République doit protéger tous ses enfants.

Notre communiqué avec @moreaujb23 suite au dépôt de nos amendements pour protéger les petites filles de l'obligation de port du voile. pic.twitter.com/N2Z5SlcmQm

— Aurore Bergé (@auroreberge) January 17, 2021